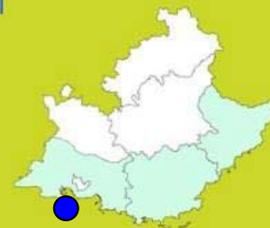




échanger, agir

ANSE DE CARTEAU

Site FR9301592 et Code DH MED 07 (circulaire du 20.11. 2007)



Document de travail

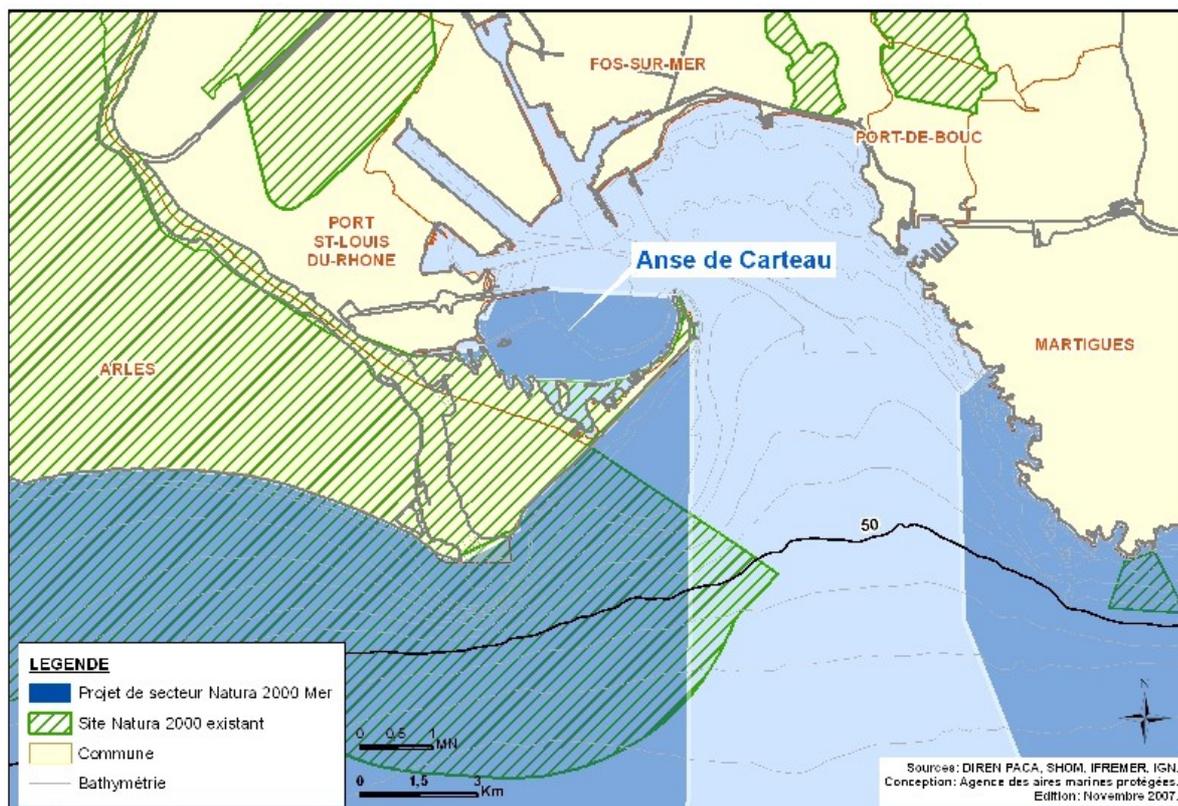
Proposé au titre de la directive « Habitats », en extension du site « Camargue », ce secteur se caractérise par la présence d'une remarquable couverture de végétation aquatique, composée d'espèces originales et très localisées dans la région. Une faune abondante s'y développe et s'y reproduit (nurseries pour divers poissons). Les phanérogames marines sont protégées réglementairement.

Les herbiers de zostères (2 espèces), plantes d'affinité froide, trouvent leur limite méridionale de répartition en Méditerranée. Se développant habituellement dans les étangs saumâtres, leur situation en « mer ouverte » est à souligner. Les formations dominantes à cymodocée, autre plante marine à fleur caractéristique, se rencontrent essentiellement dans les rares zones abritées, sur sédiments meubles. D'une manière générale, ces herbiers de phanérogames marines apparaissent moins sensibles que la posidonie à la pollution des eaux mais demeurent cependant fragilisées en cas de légère dessalure ou de modification importante des conditions hydro-sédimentaires locales.

La bonne continuité écologique avec divers autres milieux naturels (formations sableuses et halophiles, milieux dunaires, golfe de Fos) renforce la valeur patrimoniale de l'ensemble.



- 1110 Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1150* Lagunes côtières
- 1160 Grandes criques et baies peu profondes
- 1210 Végétation annuelle des laissés de mer



Localisation approximative

Département : Bouches-du-Rhône

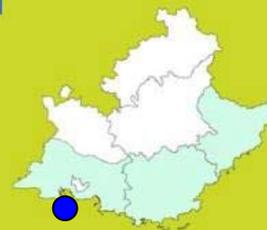
* Habitat prioritaire de la Directive



ÉCHANGER, AGIR

ANSE DE CARTEAU

Site FR9301592 et Code DH MED 07 (circulaire du 20.11.2007)



Document de travail

ACTIVITÉS



Quelques éléments de contexte :

- Activités conchylicoles (mytiliculture) nécessitant une bonne qualité des eaux ;
- Secteur DCE concerné : golfe de Fos ; objectifs convergents de maintien ou de restauration de la qualité et de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques ;
- Secteur de pêche de palourdes (*Tapes decussatus*) et présence d'un gisement naturel important ; récolte également de couteaux et de clovisses ;
- Inscrit en totalité dans l'inventaire des ZNIEFF marines de la région PACA ;
- Zone de pratique d'activités nautiques ;
- Trafic maritime très important à proximité, dans le Golfe de Fos ;
- Inclus dans le territoire de compétence du port autonome de Marseille (PAM), avec inventaire en cours des biocénoses marines ;
- Projet d'extension du territoire du Parc naturel régional de Camargue.

Vue générale du site

Laisse de mer à cymodocées et zostères

Hippocampe



« Natura 2000 », réseau écologique européen de sites mis en place en application des directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), vise à stopper la perte de biodiversité en fédérant les acteurs pour une gestion durable.

Il contribue à préserver un patrimoine marin irremplaçable, en participant à un nouveau mode de développement et d'exploitation durable de la mer et du littoral.